

E valuer – Ajuster - Evaluer

ENJEU

La création d'aménagements provisoires peut constituer un bouleversement non négligeable dans les habitudes de déplacements et l'appropriation de l'espace public. De plus, et en particulier dans le contexte actuel, il est difficile d'anticiper les comportements futurs des usagers : qu'ils soient piétons, cyclistes ou usagers motorisés.

Le côté provisoire des choix d'aménagements nécessite donc, de la part du gestionnaire de voirie, une souplesse certaine, d'être capable de remettre en question, pas trop rapidement mais pas trop lentement non plus, certaines décisions et d'accepter de s'inscrire dans un processus évolutif. Il s'agit en effet d'adapter les mesures prises à de nouvelles contraintes et à de nouveaux usages, tout en permettant de revenir en arrière si nécessaire.

Observer et évaluer le fonctionnement et l'appropriation des aménagements est toujours riche d'enseignements. En particulier, dans les circonstances de cette pandémie, cela permet d'apporter des réponses immédiates à certains dysfonctionnements observés, d'anticiper si besoin la remise en état de mobiliers et de revêtements temporaires dégradés, d'améliorer ceux-ci. Cela permet de justifier un retour en arrière ou, a contrario, la pérennisation des mesures en cas de bon fonctionnement en s'appuyant sur des données objectives.

COMPTER, OBSERVER

Il s'agira de vérifier l'intérêt des usagers pour la marche et l'utilisation du vélo et pour les aménagements proposés en observant les comportements et en mettant en place, si besoin, quelques comptages manuels et/ou automatiques.

- L'ensemble des usagers a-t-il compris les nouvelles mesures mises en place : aménagements et/ou changements de statut de la voirie ?
- Comment se positionnent les piétons et les cyclistes dans l'espace public ?
- La distanciation est-elle respectée ?
- Occupent-ils tout l'espace qui leur est dédié ?
- Sont-ils en sécurité ?
- Quelles sont les interactions entre les usagers, les erreurs de trajectoire ?
- Quels points durs restent à traiter ?

DES SYNERGIES

La collaboration entre acteurs est indispensable :

- La police rendra compte du respect des aménagements et des comportements des usagers ;
- Les aménageurs adapteront, le cas échéant, leurs propositions ;
- Les associations d'usagers feront part d'éventuels dysfonctionnements, voire contribueront à l'élaboration de propositions de solutions d'aménagement adaptées à chaque contexte.
- ...

